

DECISION N° 07 - 2 19 5 /MENET/DELIC

du 07 SEPT 2015

portant calendrier des activités dans les Centres d'Animation et de Formation Pédagogique (CAFOP) au titre de l'année scolaire 2015-2016.

**LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE,**

- Vu la loi n° 2000-513 du 1^{er} août 2000 portant Constitution de la République de Côte d'Ivoire ;
Vu la Loi n° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'Enseignement ;
Vu le décret n° 2011-427 du 30 novembre 2011 portant Organisation du Ministère de l'Education Nationale ;
Vu le décret n° 2012-625 du 06 juillet 2012 portant Attributions des Membres du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2012-1118 du 21 novembre 2012 portant nomination du Premier Ministre ;
Vu le décret n° 2012-1119 du 22 novembre 2012 portant Nomination des Membres du Gouvernement ;
Vu les nécessités de service ;
Sur proposition du Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges ;

D E C I D E

ARTICLE 1er

Le calendrier des activités de l'année scolaire 2015-2016 dans les CAFOP se présente comme suit :

PREMIERE PERIODE : du lundi 21 septembre 2015 au vendredi 29 janvier 2016 inclus.

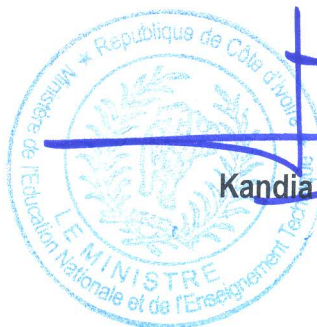
- Cours théoriques : du lundi 21 septembre au jeudi 19 novembre 2015 inclus.
- Préparation du 1^{er} stage : vendredi 20 novembre 2015.
- 1^{er} stage pratique : du lundi 23 novembre au vendredi 18 décembre 2015.
- 1^{ère} Evaluation commune : du mardi 26 au vendredi 29 janvier 2016
- Arrêt des notes : vendredi 29 janvier 2016

DEUXIEME PERIODE : du lundi 25 janvier au vendredi 03 mai 2015 inclus.

- Bilan de la première évaluation : du lundi 1^{er} au vendredi 05 février 2016
- Cours théoriques : du lundi 08 février au vendredi 18 mars 2016
- 2^{ème} stage pratique : du lundi 11 avril au vendredi 13 mai 2016
- 2^{ème} Evaluation commune (Examen blanc) : du mardi 07 au vendredi 10 juin 2016.
- Arrêt des notes : vendredi 10 juin 2016.

ARTICLE 2

Le Directeur des Ecoles, Lycées et Collèges est chargé du suivi de l'application de la présente décision qui sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.



Kandia CAMARA